

MINISTÈRE DE LA DEFENSE



RÉGION DE GENDARMERIE DE RHÔNE-ALPES

GROUPEMENT DE L'ISERE
Bureau Organisation-Emploi

21 avenue Léon Blum
BP 2509
38035 GRENOBLE

CONSEILS AUX PERSONNES AGEES

Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière

Recommandations lorsque vous sortez de chez vous

- Traversez lorsque le feu est au rouge pour les automobiles.
- Respectez les signalisations lumineuses des passages piétons
- Traversez seulement lorsque le signal piétons est au Vert, soyez attentif à votre droite et à votre gauche.
- Une fois engagé, n'hésitez pas mais ne vous précipitez pas. Le cas échéant attirez l'attention en levant un bras, un parapluie ou tout autre objet.
- Ne vous engagez pas derrière un obstacle qui masque la vue
- N'hésitez jamais à demander l'assistance d'un passant, d'un gendarme ou d'un policier pour traverser
- Méfiez-vous des autobus qui roulent dans les couloirs aménagés à contresens de la circulation
- A la tombée de la nuit redoublez d'attention. Essayez de porter au moins un vêtement clair si vous devez marcher la nuit ou lorsqu'il fait sombre.

Pourquoi faire appel aux services de police ou de gendarmerie ?

Les services publics de la police et de la gendarmerie sont à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens.

Déposer plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déférés à la justice.

Se prémunir contre les vols et les agressions

Recommandations lorsque vous sortez de chez vous

Comment vous protéger contre le vol de votre téléphone portable ?

- Dès l'achat notez ou faites-vous noter le numéro I M E I (15 chiffres) , car en cas de vol il vous sera demandé pour le faire bloquer.
- Soyez discret lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public.
- Redoublez de vigilance lorsqu'il y a de la foule.
- Quand vous n'utilisez pas votre portable, ne le laissez pas à portée de vue. Ne le tenez pas à la main. Rangez-le dans un endroit sûr (poche intérieure par exemple).
- En cas de vol portez plainte et avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne.

Comment vous protéger contre le vol à la tire (pickpocket) et le vol à l'arraché (arrachage du sac à main).

- Faites-vous accompagner par un parent ou un ami lorsque vous allez percevoir votre pension ou autre revenu et dissimulez aussitôt vos espèces.
- Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert et facilement saisissable par un passant
- Tenez votre sac en bandoulière plutôt qu'à la main
- Evitez de transporter sur vous d'importantes sommes d'argent et n'arborez pas de bijoux trop voyants
- Marchez toujours face aux voitures , hors des zones d'ombres et plus près du mur que de la route en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée.
- Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé : en cas d'agression n'hésitez pas à crier au secours.
- Méfiez-vous des gens qui semblent vouloir vous rendre service ou qui veulent un renseignement . Il peut s'agir d'un prétexte pour profiter de votre inattention et dérober votre portefeuille ou tout autre bien.
- Méfiez-vous des deux roues qui empruntent subrepticement le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir à cet égard des intentions malveillantes.
- Certains cambrioleurs utilisent des signes de reconnaissance. Ils sont tracés au stylo, au crayon ou à la craie . Si vous voyez de tels signes, recopiez-les sur un papier, effacez-les et parlez-en aux policiers ou aux gendarmes de votre secteur.

Quelques exemples :



Comment vous protéger contre le vol à la fausse qualité ?

- Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte : méfiez-vous des faux employés EDF, GDF, de la Poste, de France Télécom, des faux-policiers ou gendarmes et autres usurpateurs de qualité. Demandez à voir la carte professionnelle, même si la personne est en tenue d'uniforme.
- Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.
- Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul (e).
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.

Que faire en cas d'absence durable ?

- Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances » une tournée de surveillance sera alors mise en place.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiqueraient la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linge sont les cachettes les plus connues).

Que faire en cas de cambriolage ?



- Prévenez la police ou la gendarmerie de chez votre voisin ou votre gardien. L'équipe qui sera dépêchée sur les lieux procédera aux constatations et au relevé des traces et indices (par exemple des empreintes).
- Conservez les factures de vos objets de valeur et des appareils hi-fi et électroménagers.
- Faites des photographies de vos bijoux meubles d'art et œuvres d'art.
- Appelez un artisan qui effectuera les réparations après les constatations policières.

Recommandations lorsque vous êtes chez vous :

Comment vous protéger des cambriolages ?

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique , d'un entrebâilleur.
- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets , grilles, barreaux.
- Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous .
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- Laissez un double chez une personne de confiance.
- Changez votre serrure si vous avez perdu vos clés.
- Ne laissez pas apparaître sur votre boîte à lettres , votre porte ou la liste des occupants de l'immeuble que vous vivez seul ou que vous êtes retraité. Ne faites pas mention , pour les hommes, de « veuf », pour les femmes de « mademoiselle », « madame » ou « veuves ».
- Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit et inscrivez à proximité les numéros d'appel utiles.
- Ayez à portée une lampe électrique.

Comment vous protéger contre le vol au distributeur de billets ?

- Lorsque vous retirez de l'argent auprès d'un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous : soyez très vigilants.
- Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Récupérez vos tickets de retrait et d'achat.
- En cas de difficulté avec le distributeur , méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide. Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci vous est personnel et confidentiel.
- Si votre carte est « avalée » par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressort pas , puis, signalez-le immédiatement à votre

établissement bancaire . Ayez avec vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.

Que faire en cas d'agression ?

- N'opposez aucune résistance : votre vie est plus précieuse que vos valeurs.
- Appelez au secours : criez aussi fort que vous pouvez.
- Notez le signalement de votre agresseur : âge apparent, taille ; corpulence, couleur de la peau, couleur et coupe des cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire.
- Ne vous focalisez pas sur un seul détail volontairement très voyant dont votre agresseur se débarrassera dans sa fuite (ex : écharpe jaune fluo).
- Relevez les caractéristiques des véhicules utilisés par vos agresseurs : couleur, type, marque, numéro d'immatriculation, direction de fuite, etc,...

CONSEILS AUX PERSONNES AGEES

Les personnes âgées étant trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, cette plaquette a été créée pour vous apporter quelques conseils pratiques. La délinquance n'est pas toujours une fatalité. En mettant en application quelques règles simples de vie en société il est possible de s'en prémunir.

La police nationale et la Gendarmerie nationale se sont engagées dans une démarche de proximité. Plus proches de vous , elles tendent à mieux assurer votre sécurité. Les policiers ou gendarmes de votre quartier sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter , vous conseiller et vous guider.

**La sécurité, c'est l'affaire de
TOUS**

L'isolement est un facteur d'insécurité. Ne restez pas isolés, participez à la vie de votre quartier.

Adhérez à la vie locale (association ; clubs de retraite). Rencontrez d'autres personnes (parents, voisins responsables d'associations, etc,...) susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes.

Comment faire appel aux services de police ou de gendarmerie ?

En cas d'urgence composez le 17 ou le 112 avec le portable.

Le commissariat de police ou le Centre Opérationnel de la Gendarmerie dépêcheront une équipe sur les lieux immédiatement.

NUMEROS D URGENCE

Gendarmerie ou Police17 ou 112 (portable)
POMPIERS.....18 ou 112
SAMU.....15

Votre médecin :.....

Mairie :.....

Voisin le plus proche :.....

Parent ou enfant :.....